



**Secrétariat d'Etat chargé de  
la Transition numérique et des Communications électroniques  
Monsieur Cédric O  
139 rue de Bercy  
75012 Paris**

A Morlaix, le 25 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

Pour assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et résorber la fracture numérique, le gouvernement a engagé depuis 2018 avec les opérateurs le New Deal Mobile, un plan ambitieux qui vise à garantir le très haut débit mobile pour tous à l'horizon 2022.

Un des piliers de la réussite de ce plan repose sur l'obligation faite à chaque opérateur de déployer progressivement 5000 nouveaux sites mobiles d'ici 2026, à raison de 600 à 800 sites par an grâce à la construction de nouveaux pylônes dans les zones arrêtées par les pouvoirs publics.

La disparition des zones blanches revêt en effet un caractère essentiel pour le territoire et les populations, chaque citoyen quel que soit le lieu où il vit doit avoir accès aux mêmes opportunités offertes par les usages et services numériques.

Pour autant, il faut rester vigilant quant au risque d'une multiplication anarchique des antennes relais dans les territoires, afin de veiller à minimiser l'impact environnemental qu'elles comportent, tel que la pollution visuelle ou la consommation de ressources pour la construction des supports.

Ainsi, l'article D98-6-1 du Code des postes et télécommunications électroniques demande à chaque opérateur de téléphonie mobile de « faire en sorte, dans la mesure du possible, de partager les sites radioélectriques avec les autres utilisateurs de ces sites ». Sur le terrain, ce partage des antennes relais ne semble pas bien suivi.

[Sandrine Le Feur, Députée du Finistère](#)

C'est pourquoi, nous nous interrogeons quant aux modalités effectives de contrôle par les pouvoirs publics du respect de l'injonction du code des postes et télécommunications électroniques à mutualiser les antennes. Nous aurions souhaité que vous puissiez nous détailler les mesures de contrôle mise en œuvre en la matière.

Il nous paraît également opportun, Monsieur le Ministre, que vous rappeliez aux différents opérateurs de s'accorder et de ne pas multiplier inutilement les antennes, mais au contraire de les mutualiser.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Sandrine Le Feur, Députée du Finistère**

**Jacques Krabal, Député de l'Aisne**

**Fabienne Colboc, Députée d'Indre et Loire**

**Jean-Marc Zulesi, Député des Bouches du Rhône**

**Sandrine Josso, Députée de Loire-Atlantique**

**Jean-Bernard Sempastous, Député des Hautes Pyrénées**

**Carole Bureau-Bonnard, Députée de l'Oise**

**Marion Lenne, Députée de la Haute-Vienne**

**Yves Daniel, Député de Loire-Atlantique**

**Florence Provendier, Députée des Hauts-de-Seine**

**Yannick Kerlogot, Député des Côtes d'Armor**

Sandrine Le Feur, Députée du Finistère

31 Place des otages – 29600 Morlaix – 02 98 88 02 35  
126 rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP – Tèl : 01 40 63 74 09